



Nîmes, le mardi 27 décembre 2022

Objet: Licence FFCC 2023 *Clubs taurins et associations non organisateur*
non organisateur de course camargaise et spectacle de rues

Madame, Monsieur,

Vous allez devoir prendre vos licences auprès de la FFCC pour la saison 2023, c'est l'occasion pour nous de vous apporter quelques précisions.

Jusqu'à ce jour étaient considérés comme clubs taurins non organisateurs ceux qui n'organisaient pas de courses camargaises. Mais, nous constatons qu'avec une licence de non organisateur, certains d'entre vous, organisent des spectacles de rues, voire même des courses camargaises dans des arènes portatives.

Dans le cas d'un accident qui pourrait survenir lors de ces manifestations, juridiquement, cette situation pourrait être mise en cause et les responsabilités des organisateurs et des participants recherchées

La FFCC rappelle que toute organisation d'une manifestation non validée par la Fédération est susceptible de poursuite disciplinaire à l'encontre des organisateurs et des participants de toute qualité. La FFCC rappelle également que tout évènement non-autorisé ne fera pas l'objet d'une couverture assurantielle de la FFCC.

Pour votre catégorie d'adhérent la liste des pièces à fournir est :

L'admission des associations est prononcée par le bureau. Toute association qui désire s'affilier doit envoyer à la Fédération :

- Sa demande d'admission signée du Président, autorisée par une délibération de l'assemblée générale de son association
- L'adresse de son siège social
- Sa dénomination
- Ses statuts, mentionnant qu'elle admet en entier les statuts et règlements de la Fédération
- La composition de son comité et l'adresse de tous les membres de ce comité
- Une pièce valant certification qu'elle a été déclarée à la Préfecture conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations
- Avis situation Siren (<https://avis-situation-sirene.insee.fr>)

Licence individuelle :

- La demande manuscrite qui est obligatoire, doit être rédigée entièrement à la main (au verso du bulletin d'adhésion) dans les mêmes termes que le modèle joint
- Nom, Prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse et téléphone
- Deux photos
- Le règlement de la cotisation

Pour les nouveaux clubs taurins, droit d'entrée : 31 €

Les dossiers qui parviendront incomplets à la Fédération ne pourront être traités et seront donc renvoyés en l'état ; aucune licence ne pourra vous être délivrée.

Je vous rappelle que pour pouvoir voter à l'assemblée générale, il faut être licencié pour l'année en cours (article 8 du règlement intérieur).

Dans l'attente de recevoir votre dossier, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations afeciouna.

Nicolas TRIOL
Président FFCC

APPEL COTISATIONS LICENCES 2023

| CATEGORIE CLUBS TAURINS OU ASSOCIATIONS NON ORGANISATEUR | |
|---|----------------------|
| Cotisation Fédérale Assurance option de base : 19€ | 150,00 € 169,00 € |
| Cotisation Fédérale Assurance option 1 : 23€ | 150,00 € 173,00 € |
| Cotisation Fédérale Assurance option 1 : 26€ | 150,00 € 176,00 € |
| Pour les nouveaux CT ou Associations Droit d'entrée 31.00 € | |
| Paiement par chèque libellé à l'ordre de la FFCC ou par virement bancaire aux coordonnées suivantes, en indiquant le nom, prénom et la licence visée : FFCC – Crédit agricole du Languedoc IBAN : FR76 1350 6100 0001 6505 4800 118 / BIC : AGRIFRPP835 | |

Date limite du dépôt le 31 janvier 2023

Nous vous demandons d'être très vigilant dans l'établissement de votre dossier (bien remplir ou cocher toutes les cases demandées : date de naissance, téléphone, délégué, président de course, etc ...)

La lettre manuscrite doit être rédigée par le détenteur de la licence.

Toutes photocopies ou dossiers remplis par la même personne seront rejetés.

Avertissement : Toute délivrance de licence suppose le paiement préalable et intégral de la cotisation. En l'absence de licence, le demandeur de la licence ne sera pas en droit de participer à une quelconque manifestation ou course camarguaise.



BULLETIN D'ADHESION Saison 2023

Licence Club Taurin ou Association Non Organisateur de course camarguaise et spectacle de rues

**Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.
Date limite de Dépôt le 31 janvier 2023.**

| | |
|--|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Option de base : Socle de base obligatoire | |
| Cotisation Fédérale..... | 150.00 € |
| Assurance option de base | 19.00 € |
| Total | 169,00 € |
| | |
| <input type="checkbox"/> Option 1 (voir au verso) | |
| Licence Fédérale | 150.00 € |
| Protection juridique décès invalidité et incapacité temporaire..... | 23.00 € |
| Total | 173.00 € |
| | |
| <input type="checkbox"/> Option 2 (voir au verso) | |
| Licence Fédérale | 150.00 € |
| Protection juridique décès invalidité et incapacité temporaire..... | 26.00 € |
| Total | 176.00 € |

*Les personnes de plus de 65 ans devront prendre uniquement l'option de base

Association : ville _____ Club _____

N°SIREN : _____

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je suis Président de course : ou/et Délégué : **Signature (obligatoire) :**

Je joins à la présente : 2 photos d'identité

Fait à _____, le _____

J'ai une autre licence FFCC : si oui laquelle..... (Précisez le collègue)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collègue d'adhésion)

Fédération Française de la Course Camarguaise
485 Rue Aimé Orand
30000 NIMES
Tél : 04.66.26.05.35

Cadre réservé FFCC

Licence n° : 23/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



Notice d'information
Clubs Taurins et Associations non organisateur de
course camarquoise et spectacle de rues
Saison 2023
Document non-contractuel

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2023, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2023 pour se terminer le 31/01/2024.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité.
Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties dont je dispose sont :

⇒ Option de base

| | |
|------------------------------|--|
| Protection Juridique | Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le 01.30.09.97.32 |
| Décès | Pour un capital de 8 000 € |
| Invalidité Permanente | Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 % |

⇒ Option 1

| | |
|------------------------------|--|
| Protection Juridique | Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le 01.30.09.97.32 |
| Décès | Pour un capital de 8 000 € |
| Invalidité Permanente | Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 % |
| Incapacité temporaire | 20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement |

⇒ Option 2

| | |
|------------------------------|--|
| Protection Juridique | Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le 01.30.09.97.32 |
| Décès | Pour un capital de 15 000 € |
| Invalidité Permanente | Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 % |
| Incapacité temporaire | 20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement |

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : « **je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions législatives en vigueur et figurant, notamment, dans le Code du Sport** ».

✍ Déclaration manuscrite à recopier :

AUTORISATION DE DIFFUSION ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarquoise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

J'autorise ou **Je n'autorise pas** à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarquoises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarquoise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 ainsi qu'au Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données personnelles (« Règlement RGPD »), vous bénéficiez d'un droit d'accès de rectification, d'effacement et de limitation aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes - secretaire@ffcoursecamarquoise.com.

Le responsable du traitement des données personnelles est la FFCC.

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ **Signature (obligatoire) :**

Je suis informé que conformément aux dispositions législatives en vigueur, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « **je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs** ».

Je suis également informé de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires.